

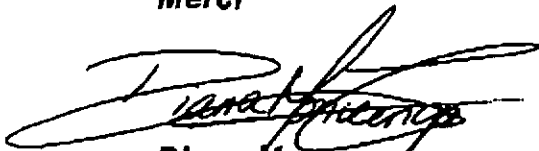
218 P NP

DM69

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

2005-09-20**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement****A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat De la commission,****575 St-Amable, bur. 2.10 Québec****G1R 6A6****Objet: Tronçon : 4ESTB , la continuité...****Bonjour****Moi je pense que le tronçon Jean Leman est la continuité :****De la destruction inutile de terres agricoles de type 1 et 2 et de la
réduction du couvert végétal.****Du non respect des citoyens et de leurs choix de mode de vie.****De la nuisance aux espèces animal en voie d'extinction.****Du non sens d'un engagement électorale.****De mensonges sur la nécessité d'utilisé ce choix de tracé et le refus
d'avouer que le tronçon 4ESTA comportait des lacunes.****Je trouve décevant que nous ne puissions pas arrêter la construction de
cette route prise par le gouvernement. Il y a pourtant un tracé alternatif en
zone blanche, la 30 sur la 132 . Ce gouvernement n'a pas réfléchi ! Avec
un peu de jugeotes, cela les conduiraient au bon sens. Ne devrait-il pas
être les premiers à se sensibiliser au développement durable ? Je ne veux
pas que de se désastre pour mon enfant et pour les générations à
venir..... Stoppons dès maintenant cette illogique décision.****Merci**
Diana Monteunga